

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU JEUDI 28 JUIN 2018**

Convocation en date du 21 juin 2018.

Le jeudi vingt-huit juin deux mille dix-huit, à vingt-heures, le Conseil Municipal, s'est réuni en Mairie de Bénodet sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Béatrice AMELOT, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Sylvie BOURHIS, Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Guy HENO, Monsieur Loïc AUDO, Madame Marie-Pierre SALAUN (est arrivée à 20 H 30 et a pris part aux votes des délibérations à partir de la délibération n° 41 « Bibliothèque Médiathèque – année scolaire 1<sup>er</sup> septembre 2018 – 31 août 2019 »), Madame Yolande GUIRINEC, Monsieur Michel DONNARD, Monsieur Guy LE LOUPP, Monsieur Alain FOLGOAS, Monsieur Jean-François QUENET, Madame Morgane JAN, Madame Véronique SANCEAU, Monsieur Jean-Michel COUVREUR, Madame Annick BERETTA (est arrivée à 20 H 30 et a pris part aux votes des délibérations à partir de la délibération n° 41 « Bibliothèque Médiathèque – année scolaire 1<sup>er</sup> septembre 2018 – 31 août 2019 »), Monsieur Claude MARTEL, Madame Astrid GAUGAIN.

Membres ayant donné procuration : Madame Nathalie MEVEL TUDAL a donné procuration à Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Yannick MICHEL a donné procuration à Monsieur Claude MARTEL.

Membre absent excusé : Madame Guylaine EONET.

Madame Sylvie BOURHIS a été nommée secrétaire de séance.

2018-06-041

**FINANCES :**

**Rapporteur : Madame Sylvie BOURHIS, Adjointe chargée de l'Enfance – Jeunesse.**

**Bibliothèque Médiathèque – année scolaire 1<sup>er</sup> septembre 2018 – 31 août 2019**

Il est proposé au vote des Membres du Conseil Municipal, les tarifs suivants : (identiques à ceux de l'année précédente) :

Provenance	Adhésion annuelle	Bibliothèque	Médiathèque
<b>Bénodet</b>	Adulte	8,50 €	21 €
	Enfant (-16 ans)	2,50 €	10 €
<b>Extérieur</b>	Adulte	20 €	30 €
	Enfant (-16 ans)	8 €	20 €
<b>Estivants</b>	Adulte	12 €	30 €
	Enfant (-16 ans)	5 €	

En cas de perte ou de détérioration grave, il sera appliqué un tarif forfaitaire de remplacement d'un livre, d'une revue, d'un CD, d'un DVD, qui serait mis à la charge de l'abonné par titre de recette, suivant ce barème :

- Revue 6,00 €
- Livre 20,00 €
- CD/Jeux vidéo 20,00 €
- DVD 50,00 €

**Avis de la Commission Enfance – Jeunesse en date du 11 juin 2018 : favorable à l'unanimité.**

**Avis de la Commission des Finances en date du 21 juin 2018 : favorable à l'unanimité.**

**Décision du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité.**

**Pour copie conforme  
 En Mairie, le 29 Juin 2018  
 Christian PENNANECH  
 Maire,**